

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 13 JUIN 2011

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation portant sur les projets de règlements d'urbanisme numéros 180 à 185 inclusivement, tenue en la Salle Cercle de la Gaieté du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, au 1550 chemin du Rapide à Rivière-Rouge, lundi le 13 juin 2011, à 19h00.

Sont présents MM. les conseillers Normand Girouard (arrivé à 19h20), Normand Gravel, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Mme la conseillère Diane Gargantini et M. le conseiller Denis Lacasse sont absents.

M. Alain Deslauriers, directeur général, M. Pierre St-Onge, greffier, M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme, et M. Jean Labelle, urbaniste de la firme Urbacom, consultants en urbanisme, sont aussi présents.

Vingt (20) citoyens sont également présents.

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis public annonçant la tenue de la présente assemblée a été publié dans l'édition du 26 mai 2011 du Journal L'Information du Nord, édition Vallée de la Rouge, et a été affiché à l'endroit désigné par le Conseil. À noter qu'un avis public « erratum à l'avis public émis, affiché et publié le 26 mai 2011 » a également été publié dans l'édition du 2 juin 2011 du Journal L'Information du Nord, édition Vallée de la Rouge, et a été affiché à l'endroit désigné par le Conseil.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre l'assemblée de consultation à 19h00.

PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

Mme Déborah Bélanger, mairesse, fait la présentation des participants.

Il est convenu que les personnes dans l'assistance puissent adresser leurs questions après la présentation de chaque projet de règlement et à la fin de la présentation de tous les projets de règlements.

PRÉSENTATION ET EXPLICATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

M. Jean Labelle, urbaniste de la firme Urbacom, consultants en urbanisme, qui a préparé les projets de règlements numéros 180 à 185 inclusivement, avec le Comité formé à cet effet et les représentants du Service d'urbanisme, fait une brève présentation générale de la démarche depuis juin 2010 et des projets de règlements.

Aucune question porte sur le contexte de la préparation de la nouvelle réglementation d'urbanisme.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 180 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

M. Labelle résume le contenu de ce projet de règlement et donne les explications se rapportant aux caractéristiques de la Ville, à l'occupation du territoire, aux problématiques et enjeux, aux orientations d'aménagement du territoire et à la stratégie

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 13 JUIN 2011

d'intervention, aux affectations du territoire, aux éléments et secteurs d'intérêts et au plan d'action.

Les questions ou commentaires en provenance du public portent sur les sujets suivants :

- Y a-t-il des changements quant au zonage du Centre de tri ?
- La zone industrielle prévue à l'entrée sud du centre-ville a été enlevée ?
- Quel est le zonage dans le secteur du chemin de la Mullen et de la route 117 ?
- La durée d'adoption des règlements ?

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

M. Labelle résume le contenu de ce projet de règlement et donne les explications se rapportant aux procédures, à la demande de permis et certificats, aux conditions, aux documents à fournir et aux tarifs.

Aucune question porte sur ce projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

M. Labelle résume le contenu de ce projet de règlement et donne les explications se rapportant à la division du territoire en zones et aux grilles des usages et aux normes, à la classification des usages, aux règles concernant les bâtiments principaux et accessoires, les usages temporaires, l'affichage, les normes spéciales, la protection des milieux naturels et à certaines contraintes anthropiques, le paysage, la gestion des odeurs et les droits acquis.

Les questions ou commentaires en provenance du public portent sur les sujets suivants :

- Quel est le zonage dans le secteur du chemin de la Mullen et de la route 117 ?
- Les zones rurales ont-elles été changées au niveau de l'identification ?
- Demande - Bâtiment commercial zoné résidentiel qui ne peut être vendu : y aura-t-il un changement d'orientation versus la réponse transmise ?
- Pourquoi les abris de type « Tempo » ne pourraient pas être permis hors périmètre urbain ou lorsque non visibles de la rue ?
- Demande - Salle de débitage d'animaux sauvages en zone résidentielle ?

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

M. Labelle résume le contenu de ce projet de règlement et donne les explications se rapportant aux règles de construction, à la sécurité et à la salubrité.

Aucune question porte sur ce projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

M. Labelle résume le contenu de ce projet de règlement et donne les explications se rapportant aux règles sur les rues et les terrains.

Aucune question porte sur ce projet de règlement.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 13 JUIN 2011

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

M. Labelle résume le contenu de ce projet de règlement et donne les explications se rapportant :

- Au PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois;
- Au PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales du centre-ville et de la porte d'entrée du noyau villageois;
- Au PIIA-03 s'appliquant aux sommets et versants de montagne.

Aucune question porte sur ce projet de règlement.

PÉRIODES DE QUESTIONS

Les questions ou commentaires en provenance du public portent sur les sujets suivants :

- Y a-t-il une marge d'implantation de 100 mètres pour l'habitat du chevreuil ?
- Camp de chasse, y aura-t-il des changements ?
- Route 117 (contournement) et route 321 : il faudrait faire attention à ne pas nuire à nos paysages dans le cadre de la protection des corridors routiers;
- Panneau électronique à la jonction de la rue du Pont et de la rue L'Annonciation pour les grands événements;
- Le zonage a-t-il été modifié pour les terrains aux abords de la route 117 (contournement) ?
- Demande d'autorisation de logements dans les résidences unifamiliales dans le secteur près de l'aréna.

Les précisions apportées par les participants semblent satisfaire les citoyens ayant posé les questions.

PROCÉDURES ET ÉCHÉANCIERS

Mme Carine Lachapelle précise que la date limite de réception de demandes et commentaires est le 27 juin 2011 à 12h00 et dresse ensuite, avec M. Jean Labelle, les grandes lignes de l'échéancier d'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme en insistant particulièrement sur les effets qui seront engendrés par l'avis de motion dont la date de présentation est fixée au 25 juillet 2011.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, remercie le public et invite les citoyens à rencontrer le personnel du Service d'urbanisme pour obtenir plus d'informations sur les projets de règlements numéros 180 à 185. Mme Bélanger félicite le Service d'urbanisme et le Comité formé de citoyens pour leur travail sur ces projets de règlements et elle procède à la fermeture de l'assemblée publique de consultation.

L'assemblée est levée à 20h40.

LA MAIRESSE

LE GREFFIER

Déborah Bélanger

Pierre St-Onge